



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2018
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

INTRODUCTION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Après son vote par l'assemblée délibérante, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril les années de renouvellement du conseil municipal, il est transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses au centime près.

Les opérations d'ordre et les opérations réelles doivent, elles aussi, être équilibrées.

Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, est autorisé à effectuer les opérations inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire suppose quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Depuis 2010, et selon les dispositions de l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets primitifs du budget principal de la Commune, de l'Assainissement et de l'Eau reprennent les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent, de façon anticipée, c'est-à-dire avant l'approbation du compte de gestion du comptable et le vote du compte administratif, qui auront lieu avant le 30 juin de l'année.

1^{ère} PARTIE : BUDGET PRINCIPAL

Le budget total s'élève à **24 750 409,71 €**. Il est réparti entre la section de fonctionnement équilibrée à **16 466 377,91 €** et la section d'investissement équilibrée à **8 284 031,80€**.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 466 377,91 €	16 466 377,91 €
INVESTISSEMENT	8 284 031,80 €	8 284 031,80 €
TOTAL	24 750 409,71 €	24 750 409,71 €

BP 2018, budget principal : présentation en volumes

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle est d'un montant de **16 466 377,91 €**, en augmentation de 101 982,74 €, soit + 0,62 % par rapport au budget primitif 2017.

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu du contexte national et des efforts demandés aux collectivités territoriales, les dépenses sont strictement évaluées.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, prélèvements et amortissements, s'établissent à 14 821 497,91 € soit 896,59 € par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 249,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2016 de la DGCL).

Les charges à caractère général (chapitre 011).

L'effort d'optimisation des dépenses générales se poursuit. Pour 2018, les charges générales s'élèvent à 3 572 029,14€, soit une diminution de -5,48 % par rapport au budget 2017.

Cette diminution est due principalement aux facteurs suivants :

- Les procédures de mise en concurrence avec les marchés publics
- L'incendie de l'école Jean Moulin avait généré des dépenses supplémentaires sur l'exercice 2017
- Le contrat de crédit-bail pour la laveuse et la balayeuse prend fin en juin 2018 avec simplement la valeur résiduelle à inscrire pour devenir propriétaire de ces deux biens.
- Les économies réalisées sur les tarifs de l'électricité avec l'adhésion aux marchés du Symielec.
- La rationalisation des moyens entre les services, afin de réaliser des économies tout en maintenant un service public de qualité.

A l'inverse, la commune doit toujours prévoir des mesures de sécurité accrues, qui impactent fortement les dépenses de surveillance des bâtiments et des espaces publics.

De même, l'année 2018 supportera sur une année complète le marché de nettoyage des locaux pour les écoles Paul Verlaine et Grand Pin. Ces marchés viennent impacter les charges générales mais permettent de réaliser des économies sur les dépenses de personnel.

Les charges de personnel (chapitre 012).

Les charges de personnel sont prévues pour 2018 à hauteur de 8 917 839,77 € soit une légère diminution de -0,66 % par rapport au budget 2017.

La commune réalise des efforts continus afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale : celle-ci a augmenté de +2,62 % en réalisations en 2015, de +1,10 % en 2016, et a diminué de -0.24 % en 2017.

Malgré tout, ces dépenses représentent 59,90 % des dépenses réelles de fonctionnement, le ratio des communes de même strate étant de 52,85 € (DGCL comptes des communes 2016).

(Il faut noter que la baisse parallèle des autres charges de fonctionnement vient à atténuer pour ce ratio l'effet des efforts consentis sur les charges de personnel).

Des facteurs extérieurs viennent augmenter mécaniquement ces dépenses :

- L'évolution des échelons et grades, les mesures de reclassement, induites par les déroulements de carrière.
- L'indemnité compensatrice à la charge de l'employeur et versée aux salariés pour compenser l'augmentation de la CSG -RDS de 1,7 point : l'effet de cette indemnité compensatrice est en partie absorbé par la diminution des taux certaines charges patronales.
- Moins de départs à la retraite que l'année passée.
- Difficultés liée au non renouvellement des contrats aidés suite aux mesures gouvernementales qui rendent nécessaire le transfert de certains agents dont les contrats arrivent à terme vers des contrats de droit public pour assurer le bon fonctionnement du service public (notamment l'encadrement extra-scolaire).

Néanmoins, des mesures permettront de réaliser des économies :

- Diminution du nombre d'emplois contractuels de droit public soit par leur pérennisation en emplois titulaires, soit par leur suppression (notamment pour les postes d'entretien avec la procédure de marché public pour la prestation de nettoyage des locaux communaux et des écoles).
- Réduction des heures supplémentaires.

Le total des effectifs au budget primitif est de 269,77 Equivalent Temps Plein Travaillé (273,71 en 2017 et 276,56 en 2016) dont 192,35 ETPT titulaires (187,75 en 2016) 43,51 ETPT pour les contrats de droit public (36,39 en 2016), et 33,91 ETPT pour les contrats de droit privé (49,57 en 2016).

Les contingents et dépenses obligatoires (chapitre 65).

Ces dépenses passent de 1 879 467,00 € au budget 2017 à 2 023 009,00 € au budget 2018, soit une augmentation de 7,64%.

La commune a délibéré pour effectuer par l'intermédiaire du Symielec des travaux d'enfouissement de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la Place Malherbe.

Le montant de ces travaux s'élèvent à 325 840,00 € TTC dont une partie en fonctionnement au compte 65548 pour 128 335,00 € (et la seconde partie en investissement, en fonds de concours au chapitre 204 pour 197 505,00 €).

Le montant de la contribution au SDIS, suite au jugement en date du 29 décembre 2016 du tribunal de Toulon annulant les modalités de calcul des contributions au service d'incendie et de secours instituées à partir de 2016, est prévu à hauteur du montant payé en 2015, soit 524 121,00 euros.

Le SDIS a fait appel devant la cour administrative de Marseille. Dans l'attente de la décision, nous provisionnerons la différence sur le montant de la contribution notifiée pour 2018 de 731 407,00 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues au budget à hauteur de 640 000,00 € pour 2018, et les subventions aux organismes publics sont de 230 000,00 € pour le C.C.A.S. et 10 000,00 € pour l'A.S.A. de la Plaine.

Les charges financières (chapitre 66).

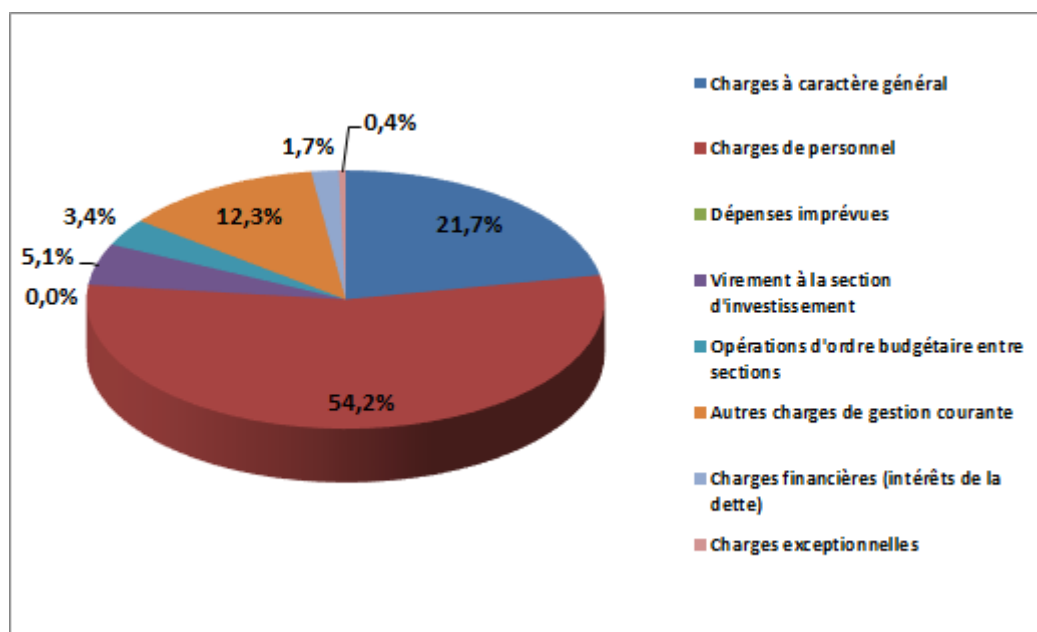
Les intérêts diminuent par rapport à 2017 (-1,81 %) passant de 283 752 € au BP 2017, à 278 620,00 € au BP 2018.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Ces dépenses concernent les annulations de titres sur exercice antérieur, les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, et le reversement de remboursements de l'assurance du personnel effectués à tord. Ces dépenses s'élèvent à 70 000,00 €.

Les dotations aux provisions pour risque (chapitre 68)

Suite au contentieux en cours avec le SDIS du Var concernant les modalités de calcul des contributions annuelles des communes, et à la notification de la contribution pour 2018, une provision pour risque est prévue à hauteur de 207 286,00 €.



BP 2018 principal, dépenses de fonctionnement

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2018
01	Non ventilables	1 731 520 €
0	Services généraux	3 858 686 €
1	Sécurité et salubrité publique	1 291 225 €
2	Enseignement et formation	3 189 855 €
3	Culture	1 124 454 €
4	Sport et Jeunesse	1 225 432 €
5	Interventions sociales santé	426 977 €
6	Famille	715 927 €
7	Logement	17 276 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 676 240 €
9	Action économique	208 785 €

BP 2018, budget principal, dépenses de fonctionnement : présentation par fonction

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont évaluées avec prudence, dans le respect du principe de sincérité.

Par anticipation de l'affectation du résultat, 468 701,91 € sont inscrits au **résultat reporté de la section de fonctionnement**.

Les **recettes réelles**, qui correspondent aux recettes de fonctionnement desquelles on a retiré les opérations d'ordre et le résultat reporté, ont pu être estimées à 15 954 750,00 €, soit 965,14 € par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 382,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2016 de la DGCL).

Les Impôts et taxes (chapitre 73)

La fiscalité directe

Les taux restent une nouvelle fois inchangés pour l'exercice 2018.

L'état MI1259 a été notifié par les services de l'Etat. La mesure gouvernementale qui permet de dégrèver, à l'horizon 2020, 80 % de la population (article 5 de la Loi de Finances pour 2018) est sans conséquence sur les bases notifiées.

Le produit attendu augmente de 2,97% en 2018 : 7 913 732,00 € (7 685 320,00 € en 2017).

Le ratio « produits des impositions directes / population » reste bien inférieur à celui des communes de même strate : 478,72€/habitant contre 546 €/habitant (cf comptes des communes 2016- DGCL).

Les allocations de compensation sur taxe d'habitation et taxes foncières ont également été notifiées sur l'état MI1259 : l' allocation de compensation sur taxe d'habitation s'élève à 237 197,00 € (contre 222 897,00 € en 2017), et l' allocation de compensation sur les taxes foncières sera de 20 768,00 € (contre 22 248,00 € en 2017).

La dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est portée à zéro.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a représenté 260 500,00 euros en 2017. La Communauté d'Agglomération La Provence Verte bénéficiaire de ce fonds délibèrera sur la répartition entre les communes membres en juin. Nous inscrirons le produit en décision modificative.

La taxe communale forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles est prévue au budget 2018 à hauteur de 100 000,00 euros (116 000,00 € de produits en 2017).

L'attribution de compensation votée par la Communauté de Commune Sainte Baume Mont Aurélien est de 1 133 728,00 € pour 2018.

À compter du 01 janvier 2017, la Communauté de Commune Sainte-Baume Mont-Aurélien a intégré la Communauté d'Agglomération de La Provence Verte.

La loi de Finances pour 2018 accorde un délai de trois ans au lieu de deux ans depuis la fusion des EPCI pour que la C.L.E.C.T. redéfinisse les attributions de compensation.

La fiscalité indirecte

- La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue à hauteur de 1 200 000,00 € pour 2018 soit légèrement inférieure aux réalisations de l'exercice 2017 dans un souci de prudence.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est inscrite pour un montant de 460 000,00 €.
- La taxe locale sur les publicités extérieures représentera 98 000,00 €, un montant équivalent à 2017.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ces produits concernent notamment la cantine, les accueils de loisirs, la médiathèque.

Ces recettes sont prévues à hauteur de 928 615,00 € pour 2018, en augmentation de 3,52 % par rapport au budget 2017 pour tenir compte de la hausse des inscriptions constatées en 2017 pour la cantine, les accueil-garderies et le centre des Dragonnets, suite au retour à la semaine de quatre jours et à l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles communales.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Elles sont estimées à 3 514 876,00 €.

La dotation Globale de Fonctionnement.

Le montant de la part forfaitaire de la DGF est de 1 319 964,00 € pour 2018 (la part forfaitaire nette du prélèvement était de 1 297 606,00 € en 2017).

Le montant des deux dotations de péréquation de la DGF est de 550 618,00 € pour la Dotation Nationale de Péréquation (534 058,00 € en 2017), et de 526 100,00 € pour la Dotation de Solidarité Urbaine (518 261,00 € en 2017).

Les autres participations de l'État concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaire, les contrats enfance jeunesse, les contrats aidés.

Ces participations sont prévues à hauteur de 620 110,00 € en baisse par rapport au budget 2017 en raison de la fin de l'aide versée au titre du fonds de soutien aux N.A.P, la diminution du nombre et du taux de remboursement des contrats aidés.

Les participations et dotations des autres partenaires financiers

Il s'agit des participations du Département, de la Région, et d'autres communes, pour le financement du centre médico-scolaire, la foire médiévale, les remboursements par le Département des frais de fonctionnement des gymnases Lei-Garrus et Henri Matisse, les participations des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Saint-Maximin et résidant hors commune ou pour les classes ULIS.

Ces participations sont inscrites pour un montant de 122 688,00 € à niveau constant par rapport à 2017.

Dans le cadre du projet « une Place pour tous, projet citoyen et participatif dans le centre ancien de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume », une convention d'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural vient d'être établie avec le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

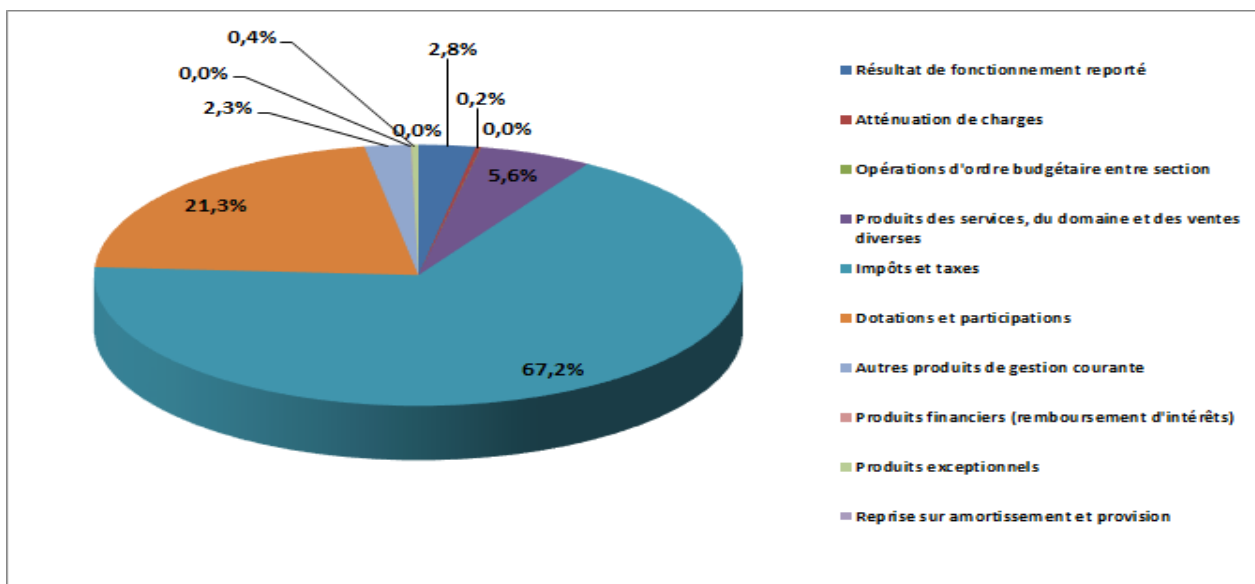
Cette convention prévoit un financement de 63 136,06 € au titre du FEADER, et un cofinancement à hauteur de 30 115,20 € par le Conseil régional.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Principalement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 377 000,00 € niveau similaire à 2017.

Les Produits exceptionnels (chapitre 77)

Prévues à hauteur de 60 000,00 €, ces recettes concernent les remboursements d'assurance suite à des dommages, et autres recettes exceptionnelles.



BP 2018, budget principal, recettes de fonctionnement

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2018
01	Non ventilables	13 526 784 €
0	Services généraux	157 700 €
1	Sécurité et salubrité publiques	2 260 €
2	Enseignement et formation	806 588 €
3	Culture	93 600 €
4	Sport et Jeunesse	332 686 €
6	Famille	496 000 €
7	Logement	110 000 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	861 260 €
9	Action économique	79 500 €

BP 2018, budget principal, recettes de fonctionnement : présentation par fonction

C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	15 954 750
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	14 542 878
Epargne de gestion	1 411 872
Intérêts de la dette	278 620
Epargne brute	1 133 252
Remboursement en capital de la dette	657 410
Epargne nette	475 842
Taux d'épargne brute	7,10%

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

	2018
Stock de dette au 31/12/N	7 116 519
Epargne brute	1 133 252
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	6,28

La Loi de finances pour 2018 fixe un plafond de 12 ans pour les communes.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est d'un montant de 8 284 031,80 €.

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Par anticipation de l'affectation du résultat, 305 633,56 € sont inscrits au **résultat reporté de la section de d'investissement**.

Ce résultat reporté comprend une régularisation sur la reprise du résultat de clôture du Syndicat Intercommunal des Établissements scolaires dissout au 31 décembre 2016, pour un montant de -0.02 €.

Le programme d'équipement proposé pour l'année 2018 est estimé à 3,7 millions d'euros, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 3 540 685,00 €).

Les dépenses d'équipement brut par habitant s'établissent à 441,66 € soit un ratio supérieur à la moyenne des communes de même strate (263,00 €, comptes des communes 2016 de la DGCL).

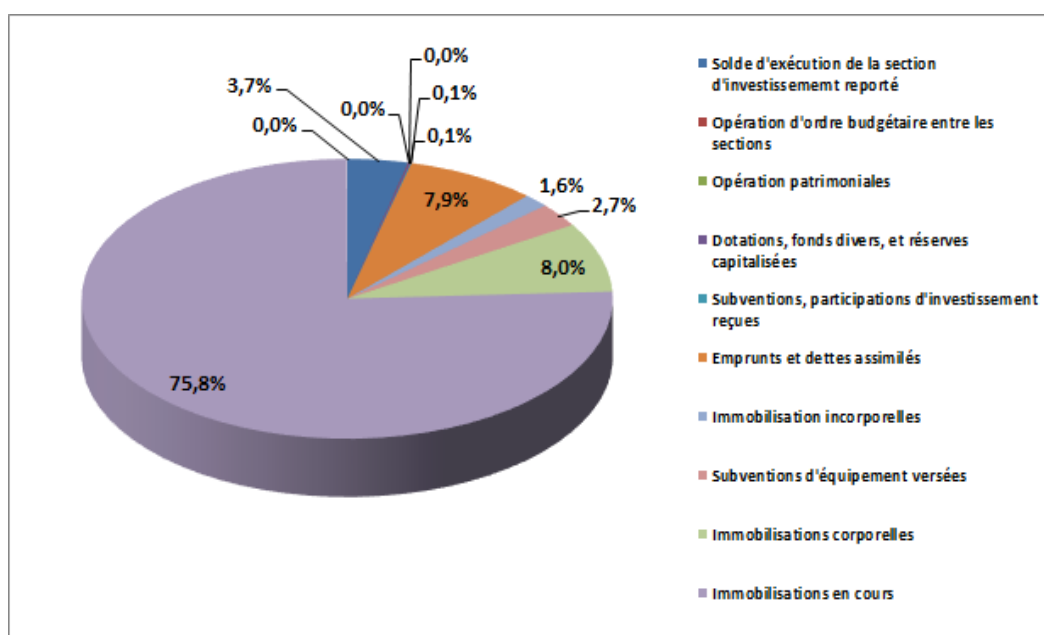
Ces dépenses concerneront :

- La fin des travaux de restauration des grandes orgues de la basilique.
- Les travaux d'aménagement du centre Louis Rostan
- Les équipements publics (bâtiments municipaux, infrastructures sportives, écoles maternelles et élémentaires, etc.) bénéficieront des aménagements nécessaires au bon fonctionnement du service public.
- Le réaménagement du Rez-de-Chaussée de l'hôtel de Ville et du second étage
- Le réaménagement de l'ancienne gendarmerie pour la police municipale
- La maîtrise d'œuvre pour la démolition et réhabilitation de l'Ilot Gambetta en vue de créer six logements.
- La suite des fouilles archéologiques dans le quartier Clos de Roques en vue de la construction du complexe sportif.
- Le lancement du jury de concours pour la construction du complexe sportif Clos de Roques
- L'aire de grands jeux avec piste d'athlétisme
- La commune poursuit son programme d'aménagement urbain avec un programme 2018 de travaux de voirie et d'aménagement de liaisons douces, l'aménagement de l'allée des Chênes Kermès, l'aménagement du boulevard Rey.
- La création d'une aire de jeux collective pour enfants au jardin de l'Enclos

Le montant du **capital de la dette** à rembourser cette année est de 657 410 € niveau équivalent à 2017 (653 140 €). Ce montant comprend la dette propre 618 000 €, et le remboursement des emprunts contractés avant 2007 pour notre compte par le Symielec, pour le financement de travaux, à hauteur de 38 410 €.

La commune a signé un contrat de prêt avec le crédit agricole fin 2017 avec une date de versement au 02 février 2018 pour un montant de 1 300 000 euros au taux fixe de 1,16 % sur 15 ans, que nous retrouvons dans les restes à réaliser 2017 de recettes, et dont le remboursement commence le 02 avril 2018.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 pour notre commune est de 7 116 519,91 €. Il représente un ratio de 430,50 € par habitant, soit un montant très inférieur à la moyenne des communes de même strate (918,00 € par habitant, cf. comptes des communes 2016 - DGCL).



BP 2018, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2018
01	Non ventilables	936 560 €
0	Services généraux	471 193 €
1	Sécurité et salubrité publique	116 397 €
2	Enseignement et formation	177 008 €
3	Culture	905 621 €
4	Sport et Jeunesse	1 550 650 €
5	Interventions sociales et santé	1 176 €
6	Famille	720 €
7	Logement	6 059 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	4 094 526 €
9	Action économique	24 121 €

BP 2018, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR : présentation par fonction

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, qui correspondent aux recettes d'investissement desquelles on a retiré les amortissements des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté, s'établissent à 3 643 053,00 €, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 3 243 384,80 €).

Nos ressources propres sont estimées à environ 2 098 668,00 € :

- les **dotations et fonds divers** (taxe d'aménagement et fonds de compensation de la TVA pour un montant prévisionnel) : 704 000,00 €, en légère diminution par rapport aux prévisions 2016 en raison de la baisse attendue du FCTVA pour 2018 calculé à partir des dépenses d'investissement 2016.
- le solde positif des dotations aux **amortissements des immobilisations** pour un montant de 551 751,00 €.
- le **virement de la section de fonctionnement** pour un montant de 842 917,00 €.

Il a également été inscrit des **excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1 000 000,00 €.

Le programme de travaux et d'équipements sera également financé par **les subventions notifiées**.

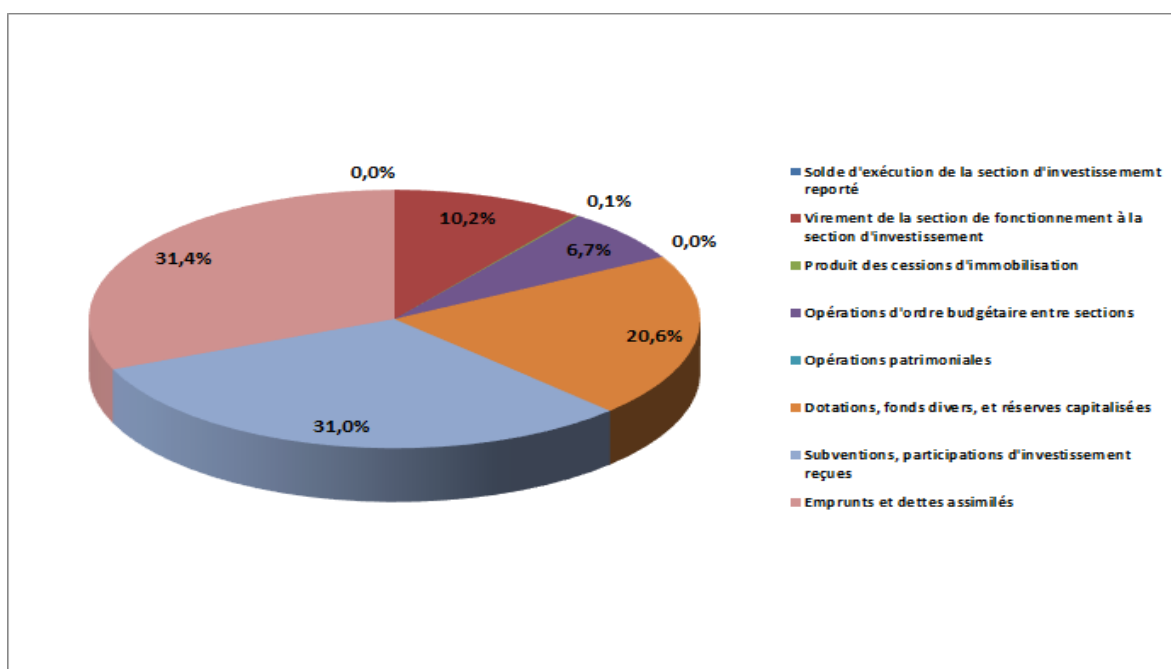
Nous avons reçu au mois de janvier une notification du Département du Var au titre de la programmation 2017 d'un montant de 120 000,00 € pour le financement des travaux de voirie chemin du Deffend, Allée des Chênes Kermès et Boulevard Rey.

Nous avons inscrit le solde de la subvention accordée par l'ANAH pour l'opération de résorption de l'habitat insalubre sur l'Ilot Gambetta pour 315 508,00 €, la participation de l'association les amis de la basilique à la restauration du retable de la Chapelle Saint Jean de la Basilique, ainsi que le versement des souscriptions collectées par la Fondation du Patrimoine pour la restauration du flanc sud de la Basilique dont la convention de mécénat vient d'être clôturée, à hauteur de 70 702,00 €.

Des subventions seront également sollicitées auprès de nos partenaires financiers au cours de l'exercice 2018, notamment :

- la DRAC et la Région pour les travaux de restauration dans la basilique Sainte-Marie-Madeleine,
- l'État au titre du contrat de ruralité 2018, et du Fonds National pour l'Archéologie Préventive
- le Département au titre de la programmation 2018
- La Région au titre du F.R.A.T. 2018 pour la réalisation d'une aire de grands jeux, et au titre du CRET pour le parc sportif quartier Clos de Roques

Enfin, un recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 1 300 000,00 €.



BP 2018, budget principal, recettes d'investissement avec RAR

FONCTIONS	LIBELLE	BP 2018
01	Non ventilables	3 192 019 €
0	Services généraux	-
1	Sécurité et salubrité publique	-
2	Enseignement - Formation	6 282 €
3	Culture	804 316 €
4	Sport et jeunesse	-
8	Aménagement et services urbains, environnement	4 281 416 €
9	Action économique	0 €

BP 2018, budget principal, recettes d'investissement avec RAR : présentation par fonction

III – PRÉSENTATION PAR NIVEAU DE VOTE

		DÉPENSES		RECETTES		
		CHAPITRE	CRÉDITS	CHAPITRE	CRÉDITS	
FONCTIONNEMENT	023	Virement à la section d'investissement	842 917,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	468 701,91 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 677,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 926,00 €
	011	Charges à caractère général	3 572 029,14 €	013	Atténuations de charges	40 000,00 €
	012	Charges de personnel	8 917 839,77 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	928 615,00 €
	014	Atténuation de produit	0,00 €			
	65	Autres charges de gestion courante	2 023 009,00 €	73	Impôts et taxes	11 070 460,00 €
	66	Charges financières (intérêts de la dette)	278 620,00 €	74	Dotations et participations	3 514 876,00 €
	67	Charges exceptionnelles	70 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	377 000,00 €
	68	Dotations aux provisions	207 286,00 €	76	Produits financiers	3 799,00 €
				77	Produits exceptionnels	60 000,00 €
				78	Reprise provision	0,00 €
			TOTAL fonctionnement	16 466 377,91 €	TOTAL fonctionnement	16 466 377,91 €
INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	305 633,56 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
				021	Virement de la section de fonctionnement	842 917,00 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 926,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 677,00 €
	041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	10	Dotations fonds divers	10 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 704 000,00 €
	13	Subventions investissement	5 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	2 572 012,80 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	657 410,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00 €
	20	Immobilisations incorporelles	128 989,20 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	227 500,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
	21	Immobilisations corporelles	665 882,21 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	6 278 690,83 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
	27	Autres immobilisation financière	2 000,00 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	10 425,00 €
			TOTAL investissement	8 284 031,80 €	TOTAL investissement	8 284 031,80 €
			TOTAL BUDGET	24 750 409,71 €	TOTAL BUDGET	24 750 409,71 €

IV – ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2017 (INVESTISSEMENT)

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RAR	CHAPITRE		RAR
20	Immobilisations corporelles	68 989,20 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	10 425,00 €
204	Subvention équipement versée	0,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 932 959,80 €
21	Immobilisations incorporelles	53 077,21 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	3 418 618,59 €			
TOTAL RAR DÉPENSES		3 540 685,00 €	TOTAL RAR RECETTES		3 243 384,80 €

2^{ème} PARTIE : BUDGETS ANNEXES

Depuis la loi de finances 2013 qui a imposé à partir de 2014, la gestion du recouvrement et du reversement des redevances de l'Agence de l'eau au seul service émetteur de factures. Les comptes de charges et de produits correspondant aux redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte, apparaissent donc sur le budget de l'eau.

I – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	1 482 363, 73	1 482 363, 73
INVESTISSEMENT	1 864 646,64	1 864 646,64
TOTAL	3 347 010, 37	3 347 010, 37

BP 2018, budget annexe assainissement : présentation en volumes

En ce qui concerne la section d'investissement, 2018 sera consacré à la poursuite du programme de rénovation du réseau.

Une demande d'aide au titre de l'année 2018 pour le 10^{ème} programme « sauvons l'eau » pour les réseaux d'eaux usées (assainissement et pluviales) est en cours d'instruction par les services de l'Agence de l'eau.

Les restes à réaliser 2017 sont de 240 374,04 € en dépenses et 52 762.50 € en recettes.

II – SERVICE DE L'EAU

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 246 507,19	2 246 507,19
INVESTISSEMENT	1 337 324,93	1 337 324,93
TOTAL	3 583 832,12	3 583 832,12

BP 2018, budget annexe eau : présentation en volumes

Le programme de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable se poursuit.

Pour financer ces investissements, nous faisons appel aux aides précieuses de l'Agence de l'eau.

Une programmation 2017-2019 est en cours d'instruction par les services de l'Agence de l'eau, ainsi qu'une demande d'aide au titre de l'année 2018 pour le 10^{ème} programme « sauvons l'eau » pour les réseaux d'eau potable.

Les restes à réaliser 2017 sont de 141 511,41 € en dépenses et de 373 324.93 € en recettes.